

ANNEXE 3: TABLEAU RAPPORT COMPTABLE ET FONCTIONNEMENT D'UN PROJET TERMINE (Décompte final < 10 ans).

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Décompte final	
			Montant	Date approbation par la RW
Faisabilité - 2013 Réalisation - 2016	PCDR classique ~~PDR 2000-2006~~ ~~Phasing out objectif 1 2000-2006~~ ~~PwDR 2007-2013¹~~ ~~PwDR 2014-2020 : Mesure 7.4~~	F.P.1.2 Eco-rénovation d'un bâtiment industriel en maison rurale, logement public et atelier rural à L'Ecluse	2.027.110,92€	Pas encore approuvé par la RW

Etat du patrimoine :		
Le bien est-il toujours propriété communale ?	Oui	Non
Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous		
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le/la Ministre de l'acte de vente		
Montant de la vente		
Modalités de réaffectation du montant de la vente		

Le bien est-il loué ?	Oui	Non
Si le patrimoine est loué² à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.		
Date d'approbation de la convention de location par le/la Ministre (article 3 de la convention)		
Recettes et charges		
Recettes générées par l'exploitation du patrimoine	Type	Montant annuel /
	Type	Montant annuel /
	Type	Montant annuel /

¹ Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises

² Il s'agit de location permanente du patrimoine de type logements, ateliers ruraux.

Charges liées à l'exploitation du patrimoine	Type Logement	Montant annuel	996,15€
	Type Salle/Atelier Rural	Montant annuel	3.712,15€
	Type Commun (logement, salle et atelier rural)	Montant annuel	2.207,36€
Bénéfices ³ = recettes moins charges		Montant annuel	/
Réaffectation des bénéfices			

Fonctionnement du projet et utilisation du bien ⁴	
Description des types d'activités menées dans le cadre du projet	Vie sociale et culturelle locale, lieu de réunion intergénérationnelle.
	Utilisation de l'atelier rural comme local pour le démarrage de TPE (pas eu d'occupation cette année)
	Logement d'urgence CPAS
Impact des activités (emploi, attractivité, inclusion sociale, promotion...)	

³ En cas de bénéfices, la commune s'engage à réaffecter ceux-ci vers d'autres projets ou actions du PCDR et établit une déclaration sur l'honneur en ce sens.

⁴ A titre d'exemple

Ateliers ruraux : type d'entreprise, impact sur la création d'emploi, ...

Maisons de village : nature et fréquence des manifestations et activités menées, participation, création de nouvelles associations, effet sur la dynamique de la population résidentielle de la commune, ...

Maison multiservices : nature des services mis à disposition et des activités, fréquentation, emplois créés

Espace publics de convivialité : lieu d'activités de manifestations, attractivité de la commune et création indirecte d'emploi/ de nouvelles activités (commerce,...)

M7.4 du PwDR 2014-2020 : Construction d'espaces multifonctionnels, modulables et polyvalents : l'occupation du bien, le fonctionnement du projet, les actions déployées, les résultats acquis, bâtiment non exploité à des fins commerciales, diversité des activités (3 activités /4 secteurs : socio récréatif, culturel, service, promotion des ressources locales) et l'état actualisé des indicateurs obligatoire et de suivi mentionnés au point 15.2 de l'AM d'octroi

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Décompte final	
			Montant	Date approbation par la RW
Convention réalisation 2017	PCDR classique ~~PDR 2000-2006~~ ~~Phasing out objectif 1 2000-2006~~ ~~PwDR 2007-2013⁵~~ ~~PwDR 2014-2020 : Mesure 7.4~~	F.P.2.3 Création d'une maison rurale - maison de la mémoire et de la citoyenneté (Tourinnes-la-Grosse)	2.607.952,97€	Pas encore approuvé par la RW.

Etat du patrimoine :		
Le bien est-il toujours propriété communale ?	Oui	Non
Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous		
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le/la Ministre de l'acte de vente		
Montant de la vente		
Modalités de réaffectation du montant de la vente		

Le bien est-il loué ?		Oui	Non
Si le patrimoine est loué⁶ à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.			
Date d'approbation de la convention de location par le/la Ministre (article 3 de la convention)			
Recettes et charges			
Recettes générées par l'exploitation du patrimoine	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
Charges liées à l'exploitation du patrimoine	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	

⁵ Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises

⁶ Il s'agit de location permanente du patrimoine de type logements, ateliers ruraux.

Bénéfices ⁷ = recettes moins charges	Montant annuel	
Réaffectation des bénéfices		

Fonctionnement du projet et utilisation du bien ⁸	
Description des types d'activités menées dans le cadre du projet	Organisation et accueil d'expositions, centre de valorisation du patrimoine et de documentation
	Organisation et accueil de conférences
	Accueil de diverses réunions
Impact des activités (emploi, attractivité, inclusion sociale, promotion...)	Organisation et accueil d'expositions qui peuvent amener des visiteurs sur la commune. Offre d'activités pour les citoyens



⁷ En cas de bénéfices, la commune s'engage à réaffecter ceux-ci vers d'autres projets ou actions du PCDR et établit une déclaration sur l'honneur en ce sens.

⁸ A titre d'exemple

Ateliers ruraux : type d'entreprise, impact sur la création d'emploi, ...

Maisons de village : nature et fréquence des manifestations et activités menées, participation, création de nouvelles associations, effet sur la dynamique de la population résidentielle de la commune, ...

Maison multiservices : nature des services mis à disposition et des activités, fréquentation, emplois créés

Espace publics de convivialité : lieu d'activités de manifestations, attractivité de la commune et création indirecte d'emploi/ de nouvelles activités (commerce,...)

M7.4 du PwDR 2014-2020 : Construction d'espaces multifonctionnels, modulables et polyvalents : l'occupation du bien, le fonctionnement du projet, les actions déployées, les résultats acquis, bâtiment non exploité à des fins commerciales, diversité des activités (3 activités /4 secteurs : socio récréatif, culturel, service, promotion des ressources locales) et l'état actualisé des indicateurs obligatoire et de suivi mentionnés au point 15.2 de l'AM d'octroi

ANNEXE 4 : RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL ET DE SES GT

Année de l’installation de la CLDR	Année d’approbation du Règlement d’ordre intérieur	Dernière date de la modification de composition de la CLDR ⁹	Dernière date de modification du Règlement d’ordre intérieur ¹⁰
1996	1997	2021	08/11/2021
Date des réunions de CLDR et Groupes de Travail durant l’année écoulée ¹¹	08/02/24 (CLDR)	Nombre de présents	13
	15/02/24 (Gt agriculture)		19
	18/03/24 (consultation village)		24
	21/03/24 (consultation village)		26
	26/03/24 (consultation village)		14
	04/04/24 (consultation village)		46
	11/04/24 (consultation village)		96
	15/04/24 (consultation associations)		26
	22/04/24 (consultation enfants CCE)		11
	28/05/24 (consultation commissions)		21
	11/06/24 (consultation personnel communal)		15
	11/06/24 (GT agriculture)		10
	12/12/24 (GT BiodiverCité)		15
Réflexion sur l’opération de développement rural			

⁹ Merci de joindre en annexe la délibération du conseil communal approuvant la modification de la composition de la CLDR (si changement <50% pendant l'année écoulée). Dans le cas d'un changement de composition de plus de 50%, merci d'utiliser le formulaire 3 disponible sur le guichet des pouvoirs locaux.

¹⁰ Merci de joindre en annexe le ROI approuvé accompagné de la délibération du conseil communal (si changement pendant l'année écoulée).

¹¹ Merci de joindre en annexe les PV des réunions de la CLDR et GT. Si moins de 4 réunions ont été organisées sur l'année, merci de fournir une justification.

	Cette année 2024 a été marquée par le lancement de la nouvelle Opération de Développement Rural et par la période suspensive de participation citoyenne dû aux élections communales. • La CLDR a approuvé le rapport annuel de l'année 2023 • Durant le premier semestre, une série de consultation a été réalisée dans le cadre de l'élaboration du nouveau Programme Communal de Développement Rural : ○ 6 réunions de consultation villageoise ; ○ 1 réunion de consultation des associations ; ○ 1 réunion de consultation des commissions et groupes de travail ; ○ 1 réunion de consultation du conseil communal des enfants ; ○ 1 réunion de consultation du personnel communal. • Un appel à candidature a été lancé pour reformer une nouvelle CLDR dans le cadre de la nouvelle ODR. Les anciens membres ont été invité à marquer leur intérêt pour continuer dans la commission. • Le Groupe de Travail agriculture s'est réuni à deux reprises pour réfléchir sur le projet de plantation de biomasse sur les terres agricoles qui entrerait dans le circuit d'approvisionnement du réseau de chaleur avec chaudière biomasse (projet conventionné en développement rural). La CLDR, les partenaires 'BiodiverCité' et des citoyens se sont réunis lors d'une réunion publique pour répondre à l'appel à projets 'BiodiverCité' 2025 et réfléchir plus largement sur les projets prioritaires à mettre en œuvre pour améliorer l'environnement et la biodiversité sur l'entité.
Propositions de projets à entreprendre ; N/A (PCDR hors-validité)	
~~Numéro fiche projet~~	
~~Intitulé du projet~~	
~~Priorité du projet~~	
~~Calendrier d'exécution~~	

--